



COLLEGE PANCHON - ARSAC
PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mardi 11 février 2014

Le conseil d'Administration s'est tenu le 11 février 2014 sous la Présidence de M. Del Medico, Principal. La séance a été ouverte à 17h35, le quorum étant atteint avec 19 membres présents.

Le secrétariat de séance est assuré par les représentants des parents d'élèves.

Approbation du PV du Conseil d'Administration du 28 novembre 2013

Vote : « Pour » à l'unanimité (19 voix).

Adoption de l'ordre du jour :

Deux questions sont ajoutées à l'ordre du jour :

- A la demande des parents d'élèves, « possibilité pour les parents d'élèves de participer aux sorties pour aider à l'accompagnement des élèves ».
- A la demande de la déléguée élève « passage à la cantine lors du premier service »

Vote : « Pour » l'ordre du jour modifié à l'unanimité (19 voix)

1. Répartition de la DGH (Dotation Globale Horaire) pour l'année scolaire 2014-2015.

Rappel de M. Del Medico : le vote s'effectuera sur la répartition des heures et non sur le montant des heures attribuées par la DSDEN. Présentation de la répartition de la DGH par M. Del Medico en se basant sur les travaux de la commission permanente réunie le 4 février 2014.

La Dotation Globale Horaire s'élèvera à la rentrée 2014 à 734 heures dont 698 HP et 36 HSA

✓ **Effectifs / Structure / Options :**

A ce jour, il est prévu **671 élèves répartis dans 25 divisions** comme suit :

- 6^{ème} : 7 divisions pour 173 élèves (moyenne de 24,7 / classe)
- 5^{ème} : 7 divisions pour 184 élèves (moyenne de 26.3 / classe)
- 4^{ème} : 5 divisions pour 150 élèves (moyenne de 30 / classe). Attention ! Seuil maximal atteint, le collège n'acceptera donc plus aucun élève en 4^{ème} l'an prochain.
- 3^{ème} : 6 divisions pour 164 élèves (moyenne de 27.3 / classe)

(Pour mémoire, 642 élèves composent l'effectif du collège cette année dans 23 divisions)

- LV1 (Anglais) : 25 groupes
- LV2 (Espagnol) : 11 groupes
- Options facultatives :
 - Latin : 2 groupes en 5^{ème} / 2 groupes en 4^{ème} / 1 en 3^{ème}
 - Grec : 1 groupe en 3^{ème}
 - ODP : 1 groupe en 3^{ème} (3h)

✓ **Les ARE (activités à responsabilité établissement) :** il s'agit d'heures statutaires. M. Del Medico précise que cette année le collège a le budget suffisant pour payer toutes les ARE, ce qui n'était pas le cas dans le passé.

- 15h pour l'UNSS (3h par professeur)
- 2h pour la coordination de l'équipe d'EPS (car plus de 4 enseignants l'an prochain)
- 2h pour la chorale
- 5h de laboratoire pour l'établissement :
 - o 1h technologie (pour la discipline) ;

- 2h sciences-physique et 2h S.V.T. (1 par enseignant).

17h55 : arrivée de Gwenaëlle Vautier, 20 membres sont donc présents.

✓ **Cycle central, accompagnement personnalisé et O.D.P. 3h** : 47 h non affectées

- A.P. 6^{ème} soit 14h (2h par classe) réparties en *français et mathématiques*
- Variable 5^{ème} : 0,5h (groupes de lecture en français) soit 3,5h
- Variable 4^{ème} : 0,5h (dédoublément de mathématiques) soit 2.5h
- O.D.P. 3h : 3h réparties dans les services des enseignants impliqués dans l'option (2 professeurs : 1,5h en lettres et 1,5h en sciences-physique)
- Projets (5^{ème} et 4^{ème}) :

- Renforcement oral en langues vivantes :
 - Anglais : 12h (1h hebdomadaire par classe en 5^o et 4^o)
 - Espagnol : 5h (1h hebdomadaire par classe en 4^o)

L'efficacité de ce renforcement en langues devra faire l'objet d'une évaluation l'an prochain, avec l'arrivée au lycée des premiers élèves ayant bénéficié de ce projet.

- Projets : confronté à une baisse de ses effectifs, le projet « astronomie » s'arrêtera à la rentrée 2014 après 15 ans d'existence.
 - 5^{ème} « Nature et musique » - 2h [en lien avec le projet EEDD de l'établissement]
 - 4^{èmes} « sciences et autonomie » 3h en sciences-physique et 3h en S.V.T pour permettre un enseignement par groupe de 22 élèves maximum (soit 7 groupes en tout) favorable aux expérimentations. Un séjour pédagogique à Paris (cité des sciences, palais de la découverte) ou en Auvergne (étude des volcans) sera organisé permettant théoriquement à tous les élèves de 4^{ème} de partir en voyage. Mme Deslandes intervient pour dire que les parents se réjouissent de cette nouvelle puisque tel était leur souhait depuis des années.

La mise en place du projet « sciences et autonomie » impliquant une coordination nécessairement contraignantes des emplois du temps en SVT et sciences physiques, les professeurs craignent une dégradation des emplois du temps pour les autres matières. M. Del Medico précise que s'il est exact que ces projets seront une priorité tout est fait, chaque année, pour que les emplois de temps respectent au maximum les intérêts de chacun. Il souligne que les contraintes sont par ailleurs nombreuses ne serait-ce que celles liées à l'organisation du passage des élèves durant le midi-deux.

Restant d'heures disponibles pour la mise en œuvre d'actions complémentaires du projet d'établissement : **2h** (dont 0,4 *nécessaires* au projet non nageurs ; il reste donc 1,6h à transformer en HSE pour des actions ponctuelles [ex : « information sexualité » en 4^{ème} et 3^{ème}, soutien en vue du DNB pour des élèves de 3^{ème} en difficulté...). **L'heure pour les TICE sera versée à la rentrée et figurera dans le(s) service(s) du(es) administrateur(s) du réseau pédagogique.**

✓ **Gestion des ressources humaines (pour information)** : La traduction de cette répartition a des conséquences en matière de ressources humaines (BMP = bloc moyen complémentaire ou compléments de service à recevoir). S'il n'appartient pas au C.A. de les commenter, l'information suivante est néanmoins donnée :

- Français : 15h
- Anglais : 18h
- Histoire-géographie : 18h (demande de création de poste)
- Mathématiques : 18h
- Technologie : 8h
- S.V.T. : 9h
- Arts Plastiques : 9h
- Ed. Musicale : 9h (implantation possible d'un professeur stagiaire)
- E.P.S. : 20h (demande de création de poste)

Mme Dugros demande s'il est prévu un deuxième poste de CPE étant donné l'augmentation des effectifs à la rentrée 2014. Tout en expliquant que les moyens en personnels non enseignants n'apparaissent pas dans la DGH, M. Del Medico lui répond que le rectorat a effectivement constaté que le collège était "sous-doté". L'établissement laisse apparaître l'équivalent d'un demi poste de CPE

en moins au regard de ses effectifs. Ce étant, ce chiffre est à apprécier au regard de la dotation en AED (le collège dispose d'un demi-poste provisoire en plus). Le maintien de ce moyen provisoire au fil des ans est le signe que les services du rectorat tiennent compte du contexte d'augmentation des effectifs. Cependant, conscient de cette pression croissante, M. Del Medico indique qu'il a proposé qu'un poste de CPE stagiaire soit implanté. A ce jour, cette demande est restée sans réponse.

Les parents évoquent la possibilité d'envoyer un courrier au rectorat pour appuyer cette demande.

Vote sur l'adoption de la DGH : « Pour » à l'unanimité (20 voix).

Lecture des motions :

Les professeurs présentent une première motion : ils demandent pourquoi il n'y a pas de création de postes en anglais et en mathématiques, alors que depuis 2008 les effectifs du collège sont en constante augmentation (2008 = 534 élèves, 2014 = 671 élèves) ?

M. Del Medico explique que s'il n'a pas demandé de création de poste dans ces deux matières c'est parce que :

- en anglais, le nombre d'heures affiché (18h) ne se justifie que par le projet de renforcement en langues qui augmente le nombre d'heures nécessaires de 12h ; or un tel projet n'a pas vocation à être pérennisé. Dès lors qu'il s'arrêterait le poste créé serait alors supprimé.
- en mathématiques : deux professeurs ont demandé un temps partiel en 2014-2015, ce qui augmente le nombre d'heures nécessaires en mathématiques, mais aucun d'eux ne peut dire qu'il conservera ce temps partiel ensuite; là encore le poste créé ne serait donc pas pérenne.

Les professeurs présentent ensuite une deuxième motion sur les effectifs de la classe de 4^{ème} : les professeurs (rejoints par les parents) sont inquiets parce qu'ils rappellent que les effectifs seront maximaux en 4^{ème} l'an prochain, or ce sont déjà les mêmes qui sont actuellement surchargés en classe de 5^{ème}... M. Del Medico précise qu'il a lui-même présenté cet argument aux services de la DSDEN mais sans avoir été entendu sur la demande de créer une division supplémentaire de plus.

Comme l'an passé, c'est sur la base d'un constat d'effectifs réalisé en juillet que sera éventuellement revue la structure. A la question de savoir ce qu'il adviendrait si un élève supplémentaire arrivait en cours d'année, M. Del Medico souligne que cette année, les services de la DSDEN ont respecté les contraintes de la structure en affectant les élèves qui se sont présentés en 5^{ème} sur d'autres établissements.

Les parents évoquent l'éventualité d'envoyer un courrier au rectorat pour appuyer la motion des professeurs.

2. Modification du règlement intérieur.

M. Del Medico distribue le règlement intérieur tel que modifié lors de la Commission permanente du 4 février 2014 et demande aux membres du CA s'ils ont des commentaires ou corrections à y apporter.

- M. Hirschanger indique qu'il y a une incompatibilité dans l'article II paragraphe III – Présence aux cours, contrôle des absences, 6) page 2. Il est décidé de retirer la phrase « Ce mot conditionne sa rentrée en cours », afin que cet article retrouve sa cohérence. Mme Martin regrette le cahier de la classe qui permettait aux enseignants de voir qui avait été absent la veille et de demander aux élèves de passer donner leur mot d'absence à la vie scolaire. M. Del Medico précise qu'on ne reviendra pas au cahier version "papier" qui présentait de nombreux inconvénients ; il souligne même que dès la rentrée prochaine, l'appel se fera par un nouveau logiciel directement en ligne, ce qui devrait simplifier les choses. Pour cette année, c'est à la vie scolaire de se charger de récupérer les mots d'absences.
- Mme Deslandes demande que l'on prévoie dans l'article II paragraphe IV – Régime des sorties, Régime 1, page 3, que les parents puissent faire entrer l'élève après 8h ponctuellement ou **annuellement** en signant une décharge lorsque l'élève n'a jamais cours à 8h ce jour là. C'est déjà le cas dans les faits, mais ce n'est pas prévu dans le texte du règlement. Demande acceptée.

- **19h05 : départ de Mme Sallebert et de M. Songy, 18 membres sont donc présents**
- Mme Vautier demande si l'on peut prévoir dans le règlement que des élèves puissent être "externes", même s'ils prennent le bus le matin, parce que cela pose des problèmes le midi, puisqu'il faut, à chaque fois, qu'un adulte soit présent pour les faire sortir, alors que, dans les faits, certains élèves vont ensuite manger à Arsac chez des amis ou de la famille. M. Del Medico et M. Verfaille précisent que ces situations étant très exceptionnelles, ils préfèrent régler ces cas au « cas par cas », mais ne pas l'inscrire dans le règlement. Par ailleurs M. Del Medico rappelle que toute personne venant chercher un enfant sans y avoir été autorisée par écrit par les parents, se met en tort et devra en répondre juridiquement. En aucun cas le collège ne pourra être tenu responsable. D'autre part, Mr Del Medico précise que, comme suggéré, les noms des personnes autorisées à venir récupérer les enfants figureront désormais en dernière page du carnet de liaison (sauf problème d'édition).
- Mme Dugros souligne, que dans la suite de l'article II paragraphe IV – Régime des sorties, Régime 2, page 3, il y a une incohérence : les parents ne pouvant pas, par définition, faire de mot pour autoriser leur enfant à quitter l'établissement si l'absence du professeur est imprévue. Le mot « imprévue » est donc remplacé par le mot « ponctuelle ».
- Mme Deslandes souligne enfin que l'article VIII – Sécurité Incendie, page 8, s'adresse directement aux élèves dans sa rédaction actuelle, alors que le reste du règlement parle des élèves à la troisième personne du pluriel. M. Del Medico indique qu'il s'agit certainement d'un copié/collé des affiches de sécurité, mais que cet article sera effectivement rédigé à nouveau, pour être en conformité avec le reste du règlement.
- Carla Gaurat demande si l'on peut préciser ce qu'on entend par « tenue correcte et absence de signes religieux » dans l'article IV – Tenue et discipline, page 4. M. Del Medico rappelle qu'il s'agit de l'expression d'une loi, qu'elle n'appelle donc pas plus de précision dans le règlement, mais qu'il se réserve la possibilité d'apporter plus de précisions par voie de communication dans les carnets de liaison si nécessaire. Il rappelle enfin, qu'en cas de tenue incorrecte, un dialogue avec la famille s'instaure toujours avant une éventuelle sanction, en cas de récidive.
- Les professeurs relayent une demande de leurs collègues d'EPS qui souhaitent que la charte qu'ils ont rédigée en EPS figure dans le présent règlement ou tout au moins dans le carnet de liaison. M. Del Medico précise que si cela est possible sans augmentation de budget, cette charte figurera dès l'année prochaine dans les carnets de liaison des élèves, sinon elle y figurera dans deux ans lors du prochain renouvellement des carnets. Il est toutefois décidé d'y faire référence dès cette année, dans l'article III paragraphe I – Education physique et sportive, à la fin du premier alinéa, page 3.

Vote sur l'adoption du règlement intérieur ainsi modifié : « Pour » à l'unanimité (18 voix).

19h30 : départ de Mme Martin, 17 membres sont donc présents.

3. Avenant à la convention de mutualisation des contrats aidés (CUI-CAE).

Conformément à un cadrage ministériel, l'académie de Bordeaux va prendre en charge la formation des contrats aidés. Ils feront l'objet de deux temps de formation : en début de contrat (pour être formés d'adaptation à l'emploi organisée par le DSDEN) et en fin de contrat (formation de sortie de l'emploi, dans le cadre du GRETA de Bordeaux - organisme de formation pour adultes). Celle-ci sera réalisée et prise en charge par l'établissement mutualisateur : le lycée Montesquieu de Bordeaux. Il est donc nécessaire de revoir la convention adoptée lors du C.A. de novembre dernier.

Le rôle du collège se limitera désormais à s'assurer de la bonne communication aux salariés des documents d'information sur lesdites formations.

Vote sur l'adoption de cet avenant : « Pour » à l'unanimité (17 voix).

4. Budget.

Décision budgétaire modificative pour information

Subvention du Conseil Général de la Gironde pour « Collège au cinéma » (complément) : 182 €.

Décisions budgétaires modificatives pour vote

Subvention de l'Etat pour l'achat de manuels scolaires : 200 € qui seront soit utilisés pour compléter des collections pour cette année, soit pour anticiper l'augmentation des effectifs de l'an prochain.

Vote sur l'adoption de cette DBM : « Pour » à l'unanimité (17 voix).

Subvention de l'observatoire de Paris pour le projet sciences à l'école (optique photonique) : 100 €.

Vote sur l'adoption de cette DBM : « Pour » à l'unanimité (17 voix).

5. Information.

M. Del Medico rappelle que le calendrier pédagogique est en ligne sur le site du collège et il donne quelques dates clés :

- différentes formations des enseignants en mars et notamment une formation « Internet responsable » le 10 mars 2014 qui devrait affecter de façon importante les emplois du temps des élèves
- Commission CESC, le 13 mars 2014
- conseils de classe du 2^{ème} trimestre du 18 mars au 1^{er} avril 2014
- début des séances de piscine pour les 6^{èmes} non nageurs, le 24 mars 2014
- prochain Conseil d'Administration, le 3 avril 2014

6. Questions diverses.

1. Mme Chassignoux demande s'il est possible d'obtenir **la création d'un poste d'assistante sociale** au collège d'Arsac (même à temps partiel), car la somme de travail en matière sociale augmente chaque année et cette fonction serait très utile au collège, aux élèves et à leurs familles. Cette demande est appuyée par la déléguée élève et les représentants des parents d'élèves. M. Del Medico indique avoir déjà demandé la création de ce poste l'an dernier à l'occasion d'un courrier qu'il avait adressé pour s'inquiéter du passage à temps partiel de l'infirmière scolaire. Aucune réponse n'avait été apportée. Il s'engage à réitérer sa demande cette année en proposant un "couplage" avec le collège voisin de Castelnau (qui compte 47% de familles défavorisées). Il tiendra le conseil d'administration informé de la suite réservée à cette demande.

2. Les parents s'interrogent sur **le montant des dépenses en communication** qui leur semble énorme.

M. Del Medico et Mme Villeneuve ont rencontré le commercial d'Orange et même si depuis le passage à la fibre numérique fin janvier, le Conseil Général prend à sa charge le coût de la fibre, les autres dépenses ne baisseront pas. Il s'agit d'un contrat professionnel beaucoup plus cher que celui des particuliers, mais garantissant un débit régulier, des obligations de services et des réparations sous un délai très court (quelques heures). Pour information en 2013, les factures en communication se sont réparties comme suit :

- a. Facture internet/téléphone : 5121 €
- b. Affranchissements : 3253 € (en baisse significative depuis que les bulletins sont donnés aux élèves)
- c. Envoi de SMS : 1156 €
- d. Factures pour deux lignes de téléphone dédiées (une pour le fax et une pour l'alarme qui servira aussi pour l'ascenseur) : 1410 €.

3. Les parents s'inquiètent de ce qu'à ce stade de l'année, la **préparation de l'oral de l'Histoire des Arts** n'ait pas vraiment commencé.

M. Hirschinger intervient au nom de ses collègues, pour expliquer que la préparation de l'oral d'Histoire des Arts se fait par un « compte à rebours » : l'oral étant le 28 mai 2014 et le dépôt des listes le 9 mai 2014, les professeurs préfèrent ne pas commencer trop tôt car, par expérience, les élèves ont tendance à oublier au fil du temps ce qu'ils ont étudié plus tôt dans l'année ! Par conséquent, la véritable préparation commencera au retour des vacances d'hiver et dès cette semaine (10 au 15 février 2014), les élèves ont reçu les documents de méthodologie et du type de questions pouvant être posées, pour qu'ils puissent les étudier pendant les vacances. Répondant à une question, M. Del Medico précise que le choix des œuvres se fait en commun avec tous les professeurs concernés de l'établissement et qu'il n'y a pas de liste nationale même si on pourrait le souhaiter.

4. Les parents demandent s'ils pourraient **aider à l'encadrement des sorties** pour libérer certains professeurs.

M. Hirschinger répond que le choix des accompagnateurs se fait d'abord en fonction de l'intérêt pédagogique de la sortie pour eux et un peu aussi par affinité. Il précise ensuite que les élèves sont souvent difficiles à canaliser pendant les sorties et que l'expérience prouve qu'ils n'obéissent qu'aux professeurs qu'ils connaissent et qui les connaissent plutôt qu'aux parents. Il suggère donc que les parents ne remplacent pas les professeurs, mais puissent éventuellement les seconder en renforçant le dispositif afin que les accompagnateurs soient plus nombreux.

5. Carla Gaurat demande pourquoi les classes les mieux « rangées » et les plus calmes ne sont pas celles qui passent en premier lors du **premier service à la cantine** (celui de 11h30) ? M. Verfaillie et M. Del Medico sont étonnés et vont se renseigner parce que telle est théoriquement la règle. M. Verfaillie ayant une réunion avec le service de vie scolaire le jeudi 13 février, fera un point à ce sujet avec l'équipe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30